Saint-Maurice

Postulat : Pour une analyse globale et une meilleure efficacité des subventions communales

Déposé par : Yvan Clerc/PLR

Monsieur le Président, Madame et Messieurs les Conseillers Communaux,

Par le présent postulat, je demande au Conseil municipal d'établir un inventaire exhaustif des subventions et aides financières accordées par la Commune, d'en analyser les coûts, l'utilisation et l'efficacité, puis de présenter un rapport accompagné, si nécessaire, de propositions d'adaptation.

Cette analyse devra notamment porter sur les exercices 2023, 2024 et 2025 et comprendre :

- Un inventaire des différents programmes de subventions, notamment dans les domaines de l'énergie, de la biodiversité, de la mobilité, du soutien aux familles, de la formation, du sport, de la culture et des sociétés locales.
- Pour chaque programme, une comparaison entre les montants budgétés et les montants effectivement versés.
- Le nombre de demandes reçues, acceptées et refusées, ainsi que le nombre de bénéficiaires.
- Les coûts administratifs liés à la gestion de ces dispositifs.
- Une évaluation des résultats concrets obtenus et de l'impact des aides sur les objectifs poursuivis.
- Une analyse des éventuels effets d'aubaine, notamment lorsque les investissements auraient été réalisés même en l'absence de subvention communale.

Sur cette base, le Conseil municipal sera invité à examiner la pertinence des dispositifs existants et à proposer, le cas échéant, des adaptations permettant de mieux cibler les aides, d'en renforcer l'efficacité et de maîtriser les charges communales.

Développement et motivation

Les subventions communales constituent un instrument important de politique publique. Elles permettent de soutenir les familles, d'encourager les comportements durables, de favoriser la mobilité douce ou encore de contribuer au dynamisme associatif, sportif et culturel de notre Commune.

Ces objectifs sont légitimes et méritent d'être soutenus. Toutefois, dans un contexte de contraintes croissantes sur les finances communales, il est indispensable de s'assurer que les moyens engagés produisent des résultats concrets et proportionnés aux dépenses consenties.

À titre d'exemple, le programme communal énergie et biodiversité disposait en 2024 d'un budget annoncé de CHF 42'000, pour CHF 31'406.70 de subventions attribuées et 69 demandes reçues. Parallèlement, le compte comptable « Mesures énergétiques » affichait des dépenses de CHF 90'557.42 en 2024, contre CHF 62'567.84 en 2023. Ces chiffres

illustrent l'importance de disposer d'une vision globale et de comprendre précisément la répartition des dépenses.

Il ne s'agit pas de remettre en cause le principe des subventions ni leur utilité sociale ou économique. Il s'agit plutôt de s'assurer que chaque franc dépensé par la collectivité répond à un objectif clairement défini, bénéficie effectivement à la population et génère une valeur ajoutée pour la Commune.

Une évaluation régulière permettrait notamment d'identifier les mesures particulièrement efficaces, celles qui pourraient être mieux ciblées et celles dont l'utilité mérite d'être réexaminée.

Dans une gestion responsable des finances publiques, il est essentiel de ne pas considérer les subventions comme des dépenses acquises, mais comme des instruments qui doivent périodiquement démontrer leur pertinence.

La maîtrise des charges ne signifie pas nécessairement supprimer des prestations, mais savoir distinguer celles qui apportent une réelle valeur ajoutée à la collectivité.
C'est dans cet esprit que le présent postulat est déposé.

Yvan Clerc

